



**AN 2023**  
**23-048**

République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-TROIS, le 28 juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,**

#### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe BASSET, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

#### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE  
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à M. Mario MANCUSO  
M. Ali HADIK, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Didier JAHIER  
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS  
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

**Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

19/06/2023

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	27
Votants	33

#### **DATE D'AFFICHAGE :**

19/06/2023

**OBJET : RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté municipal n°23/117 du 27 juin 2023 portant délégation totale des fonctions du maire, à titre temporaire, à un adjoint dans l'ordre des nominations pour la période du 1<sup>er</sup> au 9 juillet 2023 inclus,

REÇU EN PREFECTURE

le 06/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20230628-DEL23\_048-D

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui traite des opérations de recensement, et notamment les articles 156 à 158 du titre V,

Considérant que Monsieur le Maire est en charge d'organiser la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement pour l'année 2024,

Considérant que Monsieur le Maire devra nommer le coordonnateur communal chargé de l'enquête, le correspondant du répertoire d'immeubles localisés, ainsi que les agents recenseurs,

Considérant que la dotation de l'Etat pour l'organisation est en baisse, avec toutefois une petite augmentation pour 2023 en raison de l'annulation de 2021,

Considérant qu'il est proposé de ne pas revaloriser les rémunérations,

*Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Affaires Générales - Transports émis le 26 juin 2023,*

*Après avoir entendu l'exposé de Mme Sylvia PADIOU, Adjoint au maire délégué aux Affaires Générales et aux Transports,*


**Après en avoir délibéré, à la majorité (32 voix Pour, 1 voix Contre : Philippe GOMMARD),**

- **ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à organiser la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement pour l'année 2024,**
- **ARTICLE 2 : FIXE la rémunération des agents recenseurs et du coordonnateur communal comme suit :**

	2023	2024	
Rémunération feuille de logement	5,94 €	5,94 €	L'unité
Indemnités kilométriques	Forfait de 300 km indemnisés suivant arrêté ministériel	inchangé	
Prime de fin de recensement	250 € global	250 € global	Répartie entre les agents recenseurs, en fonction de la qualité de leur collecte
Journée de formation	50 €	50 €	Forfait
Indemnité du coordonnateur communal	400 €	400 €	Forfaitaire

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*


  
Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance,

  
P/Le Maire empêché,  
Le premier Adjoint délégué,  
Virginie MEUNIER

AUBERGENVILLE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 6/07/2023

Et publié le 6/07/2023

  
P/Le Maire empêché,  
Le premier Adjoint délégué,  
Virginie MEUNIER